



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2003/L.20
7 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-cinquième session
Point 6 de l'ordre du jour

QUESTIONS SPÉCIFIQUES SE RAPPORTANT AUX DROITS DE L'HOMME

**M. Decaux, M. Ogurtsov, M. Pinheiro, M. Sattar, M^{me} Frey et M. Yimer:
projet de résolution**

**2003/... Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte
contre les formes contemporaines d'esclavage**

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 46/122 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1991, portant création du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage,

Rappelant également que le Fonds a été créé pour aider les représentants d'organisations non gouvernementales à participer aux délibérations du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage en leur fournissant une assistance financière et pour apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage,

Rappelant en outre l'étroite relation qui existe entre le mandat et les activités du Groupe de travail et ceux du Conseil d'administration du Fonds, et la nécessaire coopération entre eux, et soulignant la nécessité de poursuivre et de renforcer cette coopération,

Exprimant sa gratitude aux gouvernements, aux organisations, aux syndicats et aux particuliers, dont de jeunes étudiants, qui ont contribué au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et les encourageant à continuer dans cette voie,

1. *Considère* que la participation, à la vingt-huitième session du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, de six représentants d'organisations non gouvernementales travaillant dans différents pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe financées par le Fonds, parmi lesquels des victimes de formes contemporaines d'esclavage, constitue un concours appréciable aux travaux du Groupe de travail;
2. *Invite* le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires à continuer de promouvoir la participation aux sessions annuelles du Groupe de travail de particuliers et d'organisations d'un aussi grand nombre de pays que possible, selon les priorités établies dans l'ordre du jour du Groupe de travail;
3. *Note avec satisfaction* que des subventions au titre de projets ont été versées par le Fonds à des organisations non gouvernementales locales qui s'occupent de questions relatives aux formes contemporaines d'esclavage et que quatre chefs de projet ont participé à la session et ont rendu compte de l'exécution de leur projet;
4. *Salue* la participation d'un membre du Conseil d'administration du Fonds à la session du Groupe de travail et encourage les membres du Conseil d'administration à assister à la prochaine session du Groupe de travail;
5. *Exprime son appui* au travail des membres du Conseil d'administration du Fonds et du secrétariat, en particulier à leurs activités d'appel de fonds;
6. *Rappelle* que l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/122, a exhorté tous les gouvernements à réserver un accueil favorable aux demandes de contributions au Fonds, les engage ainsi que les organisations non gouvernementales, les autres entités privées ou publiques

et les particuliers à contribuer au Fonds et les encourage à le faire, si possible en septembre 2003 au plus tard, pour permettre au Fonds de s'acquitter de son mandat pendant l'année 2004;

7. *Décide* de poursuivre l'examen de la situation et des activités du Fonds à sa cinquante-sixième session.
